

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
24 Juillet 2020**

OBJET : Installation d'une nouvelle base aérienne Pélicandrome dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêt.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 24 Juillet 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Considérant l'intérêt du projet de création d'une nouvelle base aérienne Pélicandrome sur l'aéroport Marseille Provence, destiné à fournir de nouveaux moyens aériens modernes et efficaces dans le cadre la lutte contre les incendies de forêt,

A décidé d'approuver le principe du financement de cette opération à hauteur de 1 million d'euros, au bénéfice du SDIS 13 qui sera le maître d'ouvrage de ce projet dont les modalités juridiques et financières seront présentées lors d'une Commission permanente ultérieure.

À l'unanimité
Monsieur MALLIÉ ne prend pas part au vote.

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**